

Communiqué de presse

## **2MX Organic et InVivo s'associent pour créer un leader de la distribution responsable**

### **2MX Organic et InVivo annoncent leur entrée en négociations exclusives pour constituer un leader européen de la distribution durable, alternative et responsable**

- **Une combinaison entre 2MX Organic et InVivo Retail, la branche distribution du groupe InVivo, rémunérée en actions ordinaires 2MX Organic nouvellement émises**
- **Une ambition forte et partagée de développement et d'innovation**
- **Des expertises complémentaires pour accélérer et renforcer les piliers d'InVivo Retail : la jardinerie, l'animalerie, l'alimentaire et le digital**
- **Le lancement national d'un nouveau concept de distribution alimentaire, frais et local, sous l'enseigne *Le Grand Marché - Frais d'ici***
- **Des engagements ESG – environnementaux, sociaux et de gouvernance – au cœur du projet**
- **Un projet en pleine adéquation avec les attentes des consommateurs en quête de sens et d'authenticité, soucieux de la valorisation des territoires**
- **Des moyens financiers solides pour accompagner une ambition de croissance, organique et externe**

Paris, le 31 mars 2022 – 2MX Organic, *Special Purpose Acquisition Company* (SPAC) cotée sur Euronext Paris, et InVivo sont entrés en négociations exclusives<sup>1</sup> en vue de constituer un leader de la distribution responsable en Europe, autour de sa filiale InVivo Retail, pôle de distribution centré sur la jardinerie, l'animalerie et l'alimentaire.

**InVivo est l'un des premiers groupes agricoles et agroalimentaires européens**, avec un chiffre d'affaires de près de 10 Mds€. Il réunit 188 coopératives sociétaires, **représentant plus de la moitié des agriculteurs français. InVivo est par ailleurs une société à mission depuis octobre 2020.**

2MX Organic et InVivo Retail formeront un **acteur disruptif** de la distribution alliant tradition et modernité, production et distribution, savoir-faire agricoles et innovation, expérience en magasin et en ligne. Cet acteur engagera le processus de certification pour devenir entreprise à mission et certifiée B-Corp dès que possible.

La complémentarité de leurs expertises leur permettra d'accélérer le développement d'InVivo Retail à l'échelle nationale et européenne, et ainsi proposer aux consommateurs une offre durable et locale, respectueuse de la nature dans un rapport qualité-prix équilibré.

---

<sup>1</sup> Les parties se sont accordées sur une exclusivité réciproque de discussions et de négociations de 5 semaines.

## InVivo Retail : un leader français<sup>2</sup> de la jardinerie, également présent sur les marchés en croissance de l'animalerie et de la distribution alimentaire

InVivo Retail a développé un réseau de distribution spécialisée unique en France, constitué de **1 600 magasins**, dont 220 détenus en propre, réunissant les enseignes de jardinerie *Gamm vert*, *Jardiland*, *Delbard* et *Jardineries du Terroir*, de distribution alimentaire *Frais d'Ici* et *Bio&Co* et d'animalerie *Noa*. InVivo Retail dispose d'un fort ancrage territorial (**86% des Français se trouvent à moins de 20 minutes d'un magasin d'une des enseignes d'InVivo Retail**) et d'une légitimité unique dans le monde agricole au travers du groupe InVivo.

## 2MX Organic : des expertises très complémentaires

2MX Organic et InVivo Retail ont l'ambition de **devenir un acteur incontournable de la distribution de demain**, en phase avec les attentes des consommateurs pour un modèle plus durable et responsable. Il dispose des expertises des fondateurs de 2MX Organic, Moez-Alexandre Zouari, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, complémentaires entre elles et avec celles d'InVivo et InVivo Retail. Cette ambition pourra s'appuyer sur les fonds levés lors de son introduction en bourse, d'un montant de 300 millions d'euros, et sur de nouvelles capacités financières importantes.

## Une alliance pour accélérer la croissance d'InVivo Retail et créer un leader européen

La stratégie de ce nouvel acteur de la distribution spécialisée, responsable et engagée, reposera sur les quatre piliers suivants :

- **La consolidation de sa place de leader sur le marché du jardinage**, notamment par la finalisation de la rénovation du réseau de magasins, une offre produits centrée sur les nouveaux usages des consommateurs, le développement d'une offre robuste de marques propres (*ECLOZ*, *INVIVO Nous on sème*) et de produits durables et biologiques ;
- **L'accélération du développement sur le marché de l'animalerie** en élargissant l'offre de produits et de formats (ventes en magasins et online) et en s'appuyant là aussi sur la marque propre d'InVivo Retail, *PURE FAMILY*;
- **Le développement des activités alimentaires par le lancement d'un nouveau concept de magasins sous une nouvelle enseigne**, adossée aux jardineries. Cette nouvelle enseigne, **Le Grand Marché - Frais d'Ici**, sera spécialisée dans la **distribution alimentaire de produits frais et locaux** : primeurs, fromagerie, boulangerie, poissonnerie et boucherie-charcuterie. Elle s'appuiera sur les forces du nouvel ensemble, notamment la sécurisation des approvisionnements au travers du réseau de coopératives sociétaires d'InVivo. Un premier magasin concept sera ouvert dans les 12 mois au sein du *Jardiland* de Bonneuil-sur-Marne (en région parisienne) et le concept sera ensuite décliné tant dans les magasins détenus en propre (avec une réserve foncière disponible déjà identifiée de 30 000 m<sup>2</sup>) qu'auprès du réseau de franchisés ;
- **Une transformation digitale complémentaire de l'offre e-commerce**. InVivo Retail dispose déjà d'atouts conséquents dans le digital : deux sites marchands (*Gammvert.fr* et *Jardiland.com*) en pleine expansion, avec un trafic de 75 millions de visiteurs uniques par an. Ces atouts seront renforcés par l'apport des expertises existantes chez 2MX Organic et *InVivo Digital Factory*<sup>3</sup> afin d'améliorer le taux de conversion, grâce à une approche plus personnalisée des clients, d'optimiser le format du *click and collect*

<sup>2</sup> Jardiland lauréat du trophée « Meilleure Chaîne de Magasins de l'année » dans la catégorie jardinerie - animalerie en 2021 et Gamm Vert lauréat du trophée « Enseigne préférée des Français » en 2021

<sup>3</sup> Créée en mai 2018, InVivo Digital Factory est une entité dédiée à la transformation digitale du groupe, de ses métiers et coopératives sociétaires. Pour plus d'informations : [www.invivo-group.com/fr/invivo-digital-factory](http://www.invivo-group.com/fr/invivo-digital-factory)

au sein du réseau de magasins et de faire évoluer graduellement ces sites vers un statut de market-place multimarques.

### **Des engagements ambitieux en matière de RSE : le premier distributeur français à bénéficier du statut d'entreprise à mission**

Ces engagements sont déjà en cours de déploiement chez InVivo Retail, avec un objectif commun « *Agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature* ». En phase avec les engagements ESG de 2MX Organic, cette stratégie RSE d'InVivo Retail, qui vise à proposer une offre responsable et locale, se traduit par la poursuite d'objectifs concrets et ambitieux visant, par exemple, à :

- **préserver la nature** : 80% des produits d'InVivo Retail à impact positif en 2025 (22% en 2021) et 100% d'emballages éco-conçus d'ici 2030 ;
- **promouvoir les bienfaits de la nature** : faire en sorte que 100% des clients aient la capacité d'être auto-producteurs (67% des Français ont pratiqué une activité d'autoproduction en 2021<sup>4</sup>) et 100% de l'offre de produits accessible en ligne en 2025 (par rapport à 14% en 2021) ;
- **mobiliser les parties prenantes** : 90% de la production végétale de provenance française d'ici 2025 (69% en 2021).

### **Une structure financière permettant un projet ambitieux de développement**

Fort des fonds levés lors de son introduction en bourse et de nouvelles capacités financières importantes, ce projet permettra d'accélérer le développement des marques existantes d'InVivo Retail, d'investir dans un marché de la distribution en pleine mutation et de proposer de nouveaux concepts, tout en étant en capacité de saisir des opportunités de croissance externe et de **devenir une plateforme de consolidation à l'échelle nationale et européenne**.

\*

L'opération envisagée consisterait en un apport en nature de l'intégralité de la participation d'InVivo Group au capital d'InVivo Retail, représentant 100% du capital social et des droits de vote de cette dernière, au profit de 2MX Organic. A l'issue de cette opération, InVivo Retail deviendrait une filiale à 100% de 2MX Organic.

Ce rapprochement d'entreprise serait basé sur une valeur d'entreprise d'InVivo Retail de 675 millions d'euros.

L'apport en nature des actions d'InVivo Retail par InVivo Group serait intégralement rémunéré par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de 2MX Organic, émises au prix unitaire de 10 euros chacune. L'admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris des actions ordinaires ainsi émises par 2MX Organic serait demandée par 2MX Organic.

A l'issue de cette opération, l'actionnariat de 2MX Organic serait composé d'InVivo Group (qui deviendrait l'actionnaire majoritaire contrôlant de 2MX Organic) et des actionnaires actuels de 2MX Organic. La répartition du capital et des droits de vote de 2MX Organic serait déterminée à l'issue de la période de demande de rachat d'une durée de 30 jours qui serait ouverte à compter de l'avis de rapprochement d'entreprises conformément aux statuts de 2MX Organic. En l'absence de demande de rachat de la part des actionnaires titulaires d'actions de préférence de catégorie B de 2MX Organic pendant cette période de 30 jours, InVivo Group détiendrait 55% du capital et des droits de vote de 2MX Organic et les actionnaires actuels de 2MX Organic détiendraient 45% du capital et des droits de vote. InVivo Group disposerait par ailleurs de la possibilité de capitaliser une partie de son compte courant d'associés au sein d'InVivo Retail, auquel cas la

---

<sup>4</sup> Source : l'Obsoco pour InVivo Retail - Baromètre de l'autoproduction - publication en Mars 2022

participation d'InVivo Group au capital de 2MX Organic pourrait représenter jusqu'à 63% du capital et des droits de vote de 2MX Organic.

A l'issue de l'opération, le conseil d'administration de 2MX Organic serait composé de 10 administrateurs nommés sur décision de l'assemblée générale ordinaire de 2MX Organic, dont 6 administrateurs (dont un répondant aux critères d'indépendance prévus par le code AFEP-MEDEF) seraient nommés parmi des candidats proposés par InVivo Group et 4 administrateurs (dont un répondant aux critères d'indépendance prévus par le code AFEP-MEDEF) seraient nommés parmi des candidats proposés par les actionnaires fondateurs de 2MX Organic. Monsieur Thierry Blandinières, Directeur Général d'InVivo Group assurerait la présidence du Conseil d'Administration de 2MX Organic et Messieurs Moez-Alexandre Zouari et Guillaume Darrasse demeureraient Directeur Généraux, respectivement de 2MX Organic et d'InVivo Retail.

L'opération serait uniquement financée par l'émission d'actions ordinaires nouvelles émises par 2MX Organic en rémunération de l'apport en nature des actions d'InVivo Retail. Aucun recours à l'endettement ou à une augmentation de capital complémentaire par offre au public ou non ne serait nécessaire. InVivo Retail bénéficierait ainsi des atouts de 2MX Organic pour financer son développement, à travers notamment l'utilisation des sommes levées par 2MX Organic lors de son introduction en bourse.

L'opération envisagée serait soumise à la signature d'un accord définitif entre InVivo Group et 2MX Organic et devrait être approuvée par les conseils d'administration respectifs des deux sociétés. Avant la signature de tout accord définitif, l'opération serait soumise à l'information-consultation des instances représentatives du personnel d'InVivo Retail et d'InVivo Group.

La réalisation de l'opération envisagée serait également soumise à certaines conditions, notamment (i) l'obtention, par InVivo Group et les actionnaires fondateurs de 2MX Organic qui agiraient de concert, d'une dérogation de la part de l'AMF à l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire sur les titres émis par 2MX Organic au visa de l'article 234-9.3° du Règlement Général de l'AMF, InVivo Group détenant par la simple mécanique de l'apport en nature des titres InVivo Retail plus de 30% du capital et des droits de vote de 2MX Organic, (ii) l'approbation par l'AMF d'un projet de prospectus relatif à la demande d'admission aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris des actions ordinaires nouvelles à émettre par 2MX Organic en rémunération de l'apport, (iii) l'approbation de l'apport en nature, de son évaluation et de sa rémunération par les actionnaires de 2MX Organic et (iv) l'obtention de toute autorisation réglementaire qui serait éventuellement nécessaire. La réalisation de l'opération devrait intervenir au cours du deuxième semestre 2022.

## Rappel des règles relatives à l'approbation d'un rapprochement d'entreprises par 2MX Organic et au rachat des actions de préférence de catégorie B émises par 2MX Organic

Dès l'approbation du projet de rapprochement d'entreprises par le Conseil d'administration de 2MX Organic à la majorité qualifiée, c'est-à-dire à la majorité des membres du Conseil d'administration, en ce compris la majorité des deux-tiers des membres indépendants composant le Conseil d'administration de 2MX Organic (la « **Majorité Qualifiée** »), le rachat des actions de préférence de catégorie B émises par 2MX Organic (les « **Actions B** ») pourra être mis en œuvre à l'initiative conjointe de 2MX Organic et de tout actionnaire titulaire d'Action B, dans les conditions et selon les modalités prévues par le prospectus d'introduction en bourse des Actions B approuvé par l'AMF le 27 novembre 2020 et à l'article 11.4 des statuts de 2MX Organic dont les stipulations sont ici rappelées à titre d'information. Le rachat des Actions B par la Société nécessitera la réalisation des conditions cumulatives suivantes:

1. Le président du Conseil d'administration devra avoir convoqué, avant le 29 novembre 2022, les administrateurs à une réunion du Conseil d'administration à l'effet de statuer sur un projet de rapprochement d'entreprises, dans les conditions prévues à l'article 13.4.2 des statuts de 2MX Organic. Avant de statuer sur un projet de rapprochement d'entreprises, le Conseil d'administration devra avoir désigné un expert financier à la Majorité Qualifiée. L'expert financier disposera d'un délai de dix (10) jours ouvrés pour rendre son rapport.
2. Le Conseil d'administration ainsi convoqué devra avoir approuvé le projet de rapprochement d'entreprises qui lui aura été soumis à la Majorité Qualifiée, sur la base du rapport de l'expert financier.
3. A la suite du vote favorable du Conseil d'administration, 2MX Organic publiera un avis (i) décrivant le projet de rapprochement d'entreprises, (ii) contenant notamment les mentions de la position recommandation n°2015-05 de l'AMF et (iii) indiquant qu'en conséquence de son approbation par le Conseil d'administration à la Majorité Qualifiée, le rapprochement d'entreprises sera mis en œuvre (l'« **Avis de Rapprochement d'Entreprises** »).
4. Consécutivement à la publication de l'Avis de Rapprochement d'Entreprises, tout actionnaire titulaire d'Actions B disposera de la possibilité de se faire racheter ses Actions B. Chaque actionnaire titulaire d'Actions B disposera ainsi d'une période de trente (30) jours calendaires suivant l'Avis de Rapprochement d'Entreprises pour notifier à 2MX Organic qu'il/elle souhaite que ses Actions B soient rachetées par 2MX Organic.
5. Chacun des titulaires d'Actions B souhaitant bénéficier du rachat devra :
  - avoir notifié à 2MX Organic, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social à l'attention du Président du Conseil d'administration avec copie au Directeur Général, ou par voie de courriel à l'adresse indiquée dans l'Avis de Rapprochement d'Entreprises, au plus tard le trentième (30ème) jour calendaire suivant la date de publication de l'Avis de Rapprochement d'Entreprises, son intention de se faire racheter ses Actions B ;
  - avoir eu la pleine et entière propriété, le trentième (30ème) jour ouvré suivant l'Avis de Rapprochement d'Entreprises, des Actions B détenues sous forme nominative pure administrée ;
  - avoir mis sous la forme nominative pure ou administrée, au plus tard le deuxième (2ème) jour ouvré précédant la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises, l'intégralité des Actions B qu'il détient et les avoir maintenues sous cette forme jusqu'à la date de rachat des Actions B par 2MX Organic ;
  - ne pas avoir transféré la pleine propriété de ses Actions B au profit d'un tiers à la date de rachat des Actions B par 2MX Organic ;
  - ne pas s'être engagé irrévocablement auprès de 2MX Organic à ne pas demander le rachat de ses Actions B préalablement à la réunion du Conseil d'Administration appelé à statuer sur le Rapprochement d'Entreprises.
6. Le Rapprochement d'Entreprises, dont le projet aura été approuvé par le Conseil d'administration dans les conditions et selon les modalités prévues dans les statuts de 2MX Organic, devra avoir été réalisé par 2MX Organic au plus tard au 29 novembre 2022.

Seules seront rachetées par 2MX Organic les Actions B non démembrées dont sera propriétaire un actionnaire ayant respecté strictement les conditions décrites ci-avant et uniquement dans la limite du nombre des Actions B détenues par cet actionnaire.

2MX Organic procédera au rachat des Actions B dans un délai expirant au plus tard le trentième (30ème) jour calendaire à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises, ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré.

Le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros.

Les Actions B qui seraient rachetées par 2MX Organic en application des statuts de 2MX Organic seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social de 2MX Organic dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment par les dispositions de l'article L. 228-12-1 du Code de commerce. Le Conseil d'administration constatera le nombre d'Actions B qui seraient rachetées et annulées et procédera aux modifications corrélatives des statuts de 2MX Organic.

Le montant correspondant au prix de rachat total des Actions B rachetées par la Société en application des statuts de 2MX Organic sera imputé sur le capital social à hauteur du montant de la réduction de capital et sur des sommes distribuables, au sens de l'article L. 232-11 du Code de commerce, pour le solde, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **Conseils de l'opération**

Dans le cadre de cette opération, Centerview Partners et Deutsche Bank agissent comme conseils financiers de 2MX Organic. Les cabinets Racine et Sekri Valentin Zerrouk (SVZ) agissent en tant que conseils juridiques de 2MX Organic.

Natixis Partners agit comme conseil financier du groupe InVivo. Le cabinet Fidal agit en tant que conseil juridique du groupe InVivo.

### **À propos de 2MX Organic**

2MX ORGANIC est une Special Purpose Acquisition Company (SPAC) immatriculée en France, et destinée à réaliser des acquisitions dans le domaine de la production et la distribution de biens de consommation durables. Elle est soutenue par trois sponsors uniques et très complémentaires qui apportent une expérience avérée en matière de création de valeur : (i) Moez-Alexandre Zouari, l'un des entrepreneurs français leader dans la distribution alimentaire notamment de proximité, (ii) Xavier Niel et (iii) Matthieu Pigasse. 2MX Organic a pour ambition de construire un nouvel acteur européen majeur. Cette SPAC est portée par une expertise industrielle inégalée, une stratégie d'acquisition différenciée axée sur la durabilité au sein d'un marché très fragmenté, une capacité d'approvisionnement unique et la création de valeur dans le temps grâce à l'accès au capital, à l'expertise et à une cotation sur Euronext Paris. Pour plus d'informations : [www.2mxorganic.com](http://www.2mxorganic.com)

### **A propos d'InVivo**

Le groupe InVivo est l'un des premiers groupes européens agricoles avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros, dont plus de la moitié réalisée en France, et un effectif de plus de 13.000 salariés, dont plus de 10.000 en France. Implanté dans 38 pays, il regroupe plus de 90 sites industriels, dont 63 en France. Ce pilier de la souveraineté alimentaire intervient sur toute la chaîne de valeur, de la fourche à la fourchette, en étant leader sur chacun de ses métiers stratégiques : agriculture ; malterie ; meunerie, ingrédients, boulangerie / viennoiserie / pâtisserie ; jardinerie et distribution alimentaire ; négoce international de grains ; viti-vinicole. Un pôle global transverse de solutions innovantes et digitales complète le dispositif pour accélérer la transformation de ces métiers. Pour plus d'informations : [www.invivo-group.com](http://www.invivo-group.com)

### **A propos d'InVivo Retail**

InVivo Retail, le pôle distribution du groupe InVivo – multiactivité, multimarque et multicanal - est présent sur 4 métiers : la jardinerie, l'animalerie, l'art de vivre et la distribution alimentaire. Fort de son leadership sur ses activités historiques que sont le végétal et l'animalerie, InVivo Retail a su construire un pôle alimentaire concentré sur une offre locale et bio, en circuit court. InVivo Retail se positionne en tant que référent sur le marché du jardin en France avec Jardiland comme marque leader des jardinerie d'attraction, Gamm vert, l'enseigne de proximité et Delbard, l'enseigne du design végétal. InVivo Retail développe également son activité de distribution alimentaire avec les enseignes Frais d'Ici et Bio&Co, d'animalerie avec Noa. Avec 1 600 points de vente, InVivo Retail affiche un chiffre d'affaires sous enseignes de près de 3 milliards d'euros TTC sur l'exercice 2020-2021. InVivo Retail devient concepteur en intégrant des équipes d'ingénierie et de design et déploie sa singularité autour de l'innovation à travers ses marques passion nature. Marque Passion Production devient la filiale transverse pour l'ensemble des filières au service de sa stratégie centrée sur les utilisateurs. Pour plus d'informations : [www.invivo-retail.com](http://www.invivo-retail.com)

### **Contacts**

#### **2MX Organic**

Aziza Bouster  
+33 6 07 96 30 91  
[contact@2mxorganic.com](mailto:contact@2mxorganic.com)

#### **InVivo Group**

83, avenue de la Grande Armée, 75016 Paris  
Charlotte de Lattre  
[cde lattre@invivo-group.com](mailto:cde lattre@invivo-group.com)

#### **Contacts media**

Brunswick Group  
Benoît Grange / Salah Ben Hamoudi  
+33 1 53 96 83 83  
[2mxinvivo@brunswickgroup.com](mailto:2mxinvivo@brunswickgroup.com)